



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 décembre 2019

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 18 novembre, s'est réuni le 02 décembre 2019 à 14 h 30, à Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame Virginie CARON (S)		x	
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)	x		
Monsieur Pascal DELNEF (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)		x	
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)		X
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

La séance a débuté sous la présidence de Monsieur le Vice-Président Philippe VARLET, Monsieur le Président Stéphane HAUSSOULIER étant arrivé à 14h45. Messieurs BOHIN et BOUCHY sont arrivés tous deux en cours de séance, respectivement vers 15h et 15h30.

Monsieur Claude CLIQUET a quitté la séance à 16h10, Monsieur Philippe VARLET à 16h20 et Madame HIVER à 16h35.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 DU SDIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2020, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Le DOB 2020 s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle liant le SDIS et le Conseil Départemental pour les années 2017 à 2022 et du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2018-2022.

Il reflète une situation complexe où le SDIS devra poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement engagée depuis 2015 et rechercher de nouvelles sources de financement (subvention FEDER, facturation des ivresses publiques manifestes, paiement des prestations liées aux actions effectuées dans les lycées) afin de garantir l'amélioration du parc bâti et la modernisation du parc mobilier, tout en limitant le recours à l'emprunt.

C'est au vu de ces éléments que je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2020, tant sur la partie fonctionnement (I) qu'en matière d'investissement (II).

### **Partie I. Les orientations en fonctionnement**

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des recettes (A) et des dépenses (B).

#### **A. Les recettes de fonctionnement attendues pour 2020 :**

Elles proviennent pour l'essentiel d'entre elles de la participation du Conseil Départemental et des contributions obligatoires des communes et des EPCI.

##### **1. La contribution du Département : 25,250 millions**

La convention pluriannuelle 2017-2022 fixe le cadre de la contribution du Département. Pour 2020, elle pourrait être de 25 250 000 €, soit + 250 000 € par rapport à 2019.

##### **2. Les contributions communales et intercommunales : 18,908 millions**

Conformément à l'article 1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et EPCI évolue chaque année selon l'indice des prix à la consommation (entendu comme étant celui relatif à l'ensemble des ménages - hors Tabac). Il n'est pas indiqué quel mois doit être retenu.

Pour mémoire, depuis 2011, le CASDIS retient l'indice de septembre N-1. Au mois de septembre 2019, ce taux évolue à la hausse, pour atteindre 0,77%. Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base de ce taux, soit + 144 483 € par rapport à 2019.

### 3. Les « autres recettes » : 2,903 millions

Elles concernent les remboursements sur charges de personnel, les facturations d'interventions payantes, les revenus des immeubles, les autres participations, tels que le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, la participation du SDIS 76 pour la défense des communes limitrophes, le reversement du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, et les « recettes exceptionnelles », tels que les pénalités de retard, les avoirs, les remboursements de sinistres, etc.

La prévision budgétaire nous permet d'envisager une hausse de 184 000 €. Il s'agit de réévaluer les montants inscrits au budget afin de prendre en compte les recettes liées à l'organisation du Challenge Secours Routiers-Secours d'Urgence Aux Personnes (SR-SUAP), la facturation des ivresses publiques manifestes, la hausse de la tarification et du nombre d'interventions pour carences d'ambulances, le remboursement des interventions sur les aires de repos des autoroutes SANEF et les contributions d'Amiens Métropole, de l'Université Jules Verne et du secteur privé au titre des exercices d'évacuation dans les locaux, des sessions gestes qui sauvent et des conférences risques incendie.

Cette hausse permettra de compenser la baisse de 32 000 € des recettes d'ordre liées aux écritures d'amortissement, évaluées à 1,559 millions.

En synthèse, les recettes attendues en fonctionnement sont évaluées au total à **48,621 millions**, soit une **hausse de 547 000 €** par rapport au BP 2019.

### **B. Les tendances pour les dépenses de fonctionnement**

Le SDIS devra assumer, en 2020, l'augmentation de certaines charges, notamment courantes et de personnel, impactées par des mesures nationales, des décisions internes et des contingents extérieurs. Cette année, il s'agit du Glissement Vieillesse et Technicité (prise en compte d'un GVT à 1%), de la mise en œuvre du plan de formation 2020 adopté lors du CASDIS du 24 juin 2019, de la hausse des prix de l'électricité, de la mise en service de nouveaux équipements immobiliers (CSP Amiens Ferry, CS Gamaches et Val de Somme) et mobiliers (logiciels), et de la prise en compte de la réalité des indemnités opérationnelles et des provisions SMUR. Ces nouvelles charges sont évaluées à 1,379 million.

Malgré tout, la masse salariale devrait diminuer de 576 000 € en 2020 grâce aux économies générées par les transformations de postes votées au CASDIS du 24 juin 2019 et la suppression d'un poste de Lieutenant-Colonel en 2020.

S'agissant des autres charges, les efforts de rationalisation menés ces 4 dernières années ont permis de maîtriser les frais financiers et les dotations aux amortissements. Ceux-ci devraient diminuer d'au moins 161 000 € par rapport à 2019.

Enfin, le SDIS et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers organiseront la 5<sup>ème</sup> édition du Challenge SR-SUAP les 4, 5 et 6 juin 2020. Le budget prévu pour l'organisation de ce Challenge est de 123 000 €, dont 119 000 € à inscrire en 2020. Les frais d'inscription et les subventions des partenaires publics et privés devraient couvrir ces dépenses, la participation du SDIS étant de 10 000 €.

En synthèse, les dépenses attendues en fonctionnement sont évaluées au total à **48,621 millions**, dont 214 000 € de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

Par ailleurs l'excédent prévisionnel de fonctionnement 2019, évalué à 1,827 millions, sera affecté à la section d'investissement afin de ne pas recourir à l'emprunt.

Au final, les recettes attendues couvrent l'intégralité des besoins exprimés en 2019.

## **Partie II. Les orientations en investissement**

Les casernes, comme les matériels, sont les outils de travail quotidien des Sapeurs-Pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales afin d'assurer un service de secours de qualité auprès de la population. Le SDACR 2018 a mis en avant la nécessité d'améliorer le patrimoine bâti et de moderniser le parc mobilier (A).

Pour financer ces projets, sans alourdir les charges pesant sur la section de fonctionnement, il serait souhaitable de limiter le recours à l'emprunt. Pour cela, le Département et les Communes et/ou les EPCI

verseront au SDIS une subvention d'investissement pour les opérations immobilières nouvelles en complément des ressources propres du SDIS, de la subvention d'équipement du Département et de la subvention FEDER pour le projet de dématérialisation des fiches bilans (B).

## **A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2020**

### *1. L'amélioration du patrimoine bâti*

*Les casernements :*

Plusieurs opérations nouvelles ont été identifiées dans le SDACR. Il s'agit des centres de secours de Bernaville, Beaucamps-le-Vieux, Conty, Fort-Mahon, La Hotoie à Amiens, Nesle, Saint-Valéry-sur-Somme et Vignacourt. Ces opérations représentent un coût estimé à 8,66 millions.

Si aucune dépense ne sera réalisée en 2019, le lancement de trois opérations peut être envisagé en 2020, les communes ayant confirmé leur volonté de participer financièrement aux projets de travaux. Il s'agit des opérations suivantes :

- ✓ Réhabilitation du centre de secours de Bernaville : Les travaux, évalués à **920 000 €**, pourraient avoir lieu en 2020.
- ✓ Construction des centres de secours de Saint-Valéry-sur-Somme et Conty : Les études, évaluées à **150 000 €** pour le premier et **92 000 €** pour le second, pourraient démarrer en 2020.

A ces nouvelles opérations, s'ajoutent la maintenance et l'entretien de l'ensemble des casernements pour lesquels une Autorisation de Programme annuelle de **700 000 €** vous est proposée. Parallèlement, des études de faisabilité devront être menées en 2020 afin d'étudier toutes les hypothèses nécessaires pour prendre la décision de réaliser les opérations de gros travaux prévues dans le Plan Pluriannuel Infrastructures: Couverture, Pylône, Sureté-Sécurité et VRD. Ces études sont évaluées à **70 000 €**.

*Le Centre Logistique :*

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et le SDIS pour les années 2017 à 2022, il a été convenu de construire sur le site de Glisy des centres logistiques en commun. Le choix du programmiste devrait avoir lieu en janvier 2020. **200 000 €** de crédits de paiement sont prévus en 2020 pour financer ces études.

Au total, **2,1 millions** d'investissements immobiliers pourraient être programmés en 2020.

### *2. La modernisation du parc roulant et non roulant*

Une autorisation de Programme de 12,8 millions a été ouverte en 2019 pour les matériels roulants. Conformément aux engagements financiers pris, le SDIS consacrera, en 2020, **2,5 millions** pour l'achat de nouveaux véhicules (VSAV, CCR, etc.).

Par ailleurs, le montant des investissements mobiliers prévus pour 2020 est de 2,2 millions comprenant notamment la modernisation des systèmes informatiques et l'armement des nouveaux véhicules :

	<b>BP 2019</b>	<b>orientations 2020</b>
- Licences et brevets	63 000	156 000
- Réseaux de transmission	86 000	88 000
- Matériels embarqués	100 000	546 000
- Habillement	566 000	541 000
- Matériels médico-secouristes	241 000	257 000
- Spécialités	60 000	60 000
- Matériels de formation	21 500	63 000
- EPI – ARI	60 000	75 000
- Matériels techniques	87 000	192 000
- Matériels de sport	22 000	22 000
- Matériels informatiques	64 000	175 000
- Matériels de bureau et mobilier	20 000	56 000

## **B. Modalités de financement**

### *1. Les subventions*

#### *Le Département*

Chaque année, le Département participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers (hors projets cofinancés par les Communes et/ou les EPCI). Une Autorisation de Programme de 5 millions a été ouverte par le Département pour la période 2017-2022. Les crédits de paiement inscrits pour 2020 pourraient être de 1,5 million.

En complément, le Conseil Départemental pourrait verser une subvention de 338 900 € pour la construction des casernes de Bernaville, Saint-Valéry-sur-Somme et Conty (taux de 35%).

#### *Les Communes et/ou les EPCI*

Les subventions des Communes de Bernaville, Saint-Valéry-sur-Somme et Conty s'établiraient respectivement à 230 000 €, 37 500 € et 23 000 € (taux de 30%).

#### *Le FEDER*

Le dossier de demande de subvention au titre du FEDER pour le projet de dématérialisation des fiches bilans a reçu un avis favorable de la commission d'attribution le 8 octobre 2019 à hauteur du montant sollicité, soit 250 000 €.

### *2. Les ressources propres*

Elles se composent des amortissements et du FCTVA. Pour 2020, déduction faite de la charge de la dette (évaluée à 2,05 millions) qui doit obligatoirement être financée par ces recettes, elles représentent **2,5 millions**.

### *3. Les excédents*

L'excédent d'investissement 2019 net, c'est-à-dire après lissage des crédits de paiement, est évalué à 164 000 € (sous réserve des réalisations 2019). Comme en 2019, il pourrait être affecté au financement des dépenses immobilières afin de limiter le recours à l'emprunt.

Dans le même objectif, l'excédent de fonctionnement, estimé à 1,827 million, pourrait être transféré au financement des dépenses d'investissement, lors de l'affectation des résultats 2019.

Les différentes alternatives présentées permettent d'autofinancer les investissements 2020, sans recourir à l'emprunt.

L'état de la dette joint en annexe 4 vous permettra, par ailleurs, d'évaluer la capacité du SDIS à mobiliser de nouveaux emprunts.

### **Orientations budgétaires 2020**

	<b>BP 2019</b>	<b>orientations 2020</b>
<b>Les recettes (1)</b>		
- Subvention du Département	1 000 000	1 838 900
- Subvention des communes/EPCI	136 650	290 500
- Subvention FEDER	-	250 000
- Amortissement net *	3 473 000	3 479 000
- FCTVA	1 451 000	1 059 000
- Autres (cessions d'immobilisations)	36 343	36 300
- Reprise des excédents N-1	-	1 991 000
- Emprunt	1 828 114	-
- Virement section fonctionnement	482 326	214 500

<b>Les dépenses (2)</b>		
- Capital de dette	2 157 000	2 049 000
- Dépenses immobilières	2 101 498	2 132 000
- Matériels	3 964 700	4 737 700
- Autres (subventions, frais insertion)	175 235	240 500

*\* Recettes d'amortissement déduction faite de la neutralisation et de l'amortissement des subventions*

En conclusion, cette année encore, face aux contraintes budgétaires, les arbitrages à opérer confirmeront l'engagement du SDIS dans une démarche d'optimisation. C'est également dans cette optique que le SDACR a été adopté, dans l'objectif de trouver le meilleur compromis entre contraintes financières et nécessité de maintenir un niveau de sécurité optimale dans le département.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

#### **DECIDE**

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2020 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER



# *Analyse financière rétrospective*

## **2014-2018**



## I/. Le fonctionnement : 2014 - 2018

### B/. Evolution de la section de fonctionnement

Entre 2014 et 2018, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué tandis que les recettes ont augmenté.

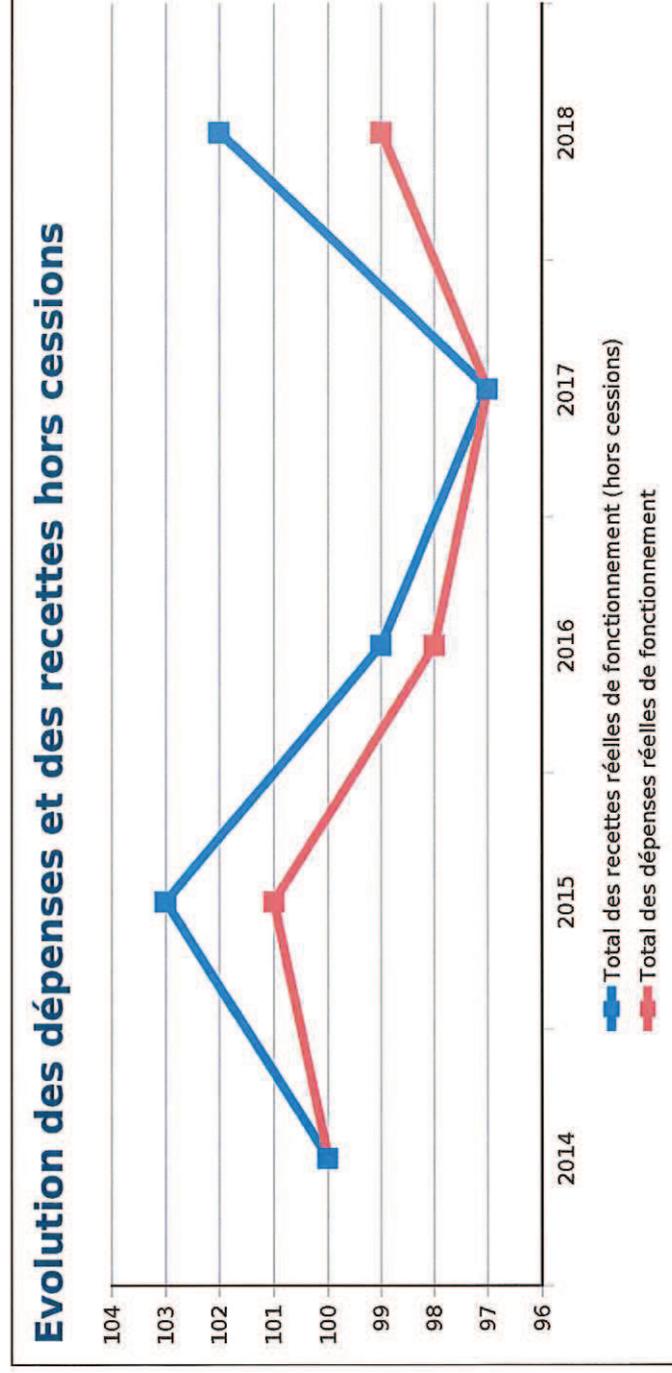
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution moyenne 2014/2018	Evolution moyenne 2014/2015	Evolution moyenne 2015/2018
Frais de personnel	33 848 540	34 829 520	34 059 150	33 983 049	33 558 870	-0,20%	2,90%	-1,23%
Charges à caractère général	6 302 157	6 158 684	5 622 527	5 322 647	3 832 900	-11,08%	-2,28%	-14,01%
Charges financières	1 239 126	1 089 224	913 568	785 334	722 448	-12,57%	-12,10%	-12,72%
Autres dépenses de fonctionnement	293 506	229 330	273 664	268 527	3 208 258	272,59%	-21,87%	370,74%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>41 683 330</b>	<b>42 306 758</b>	<b>40 868 908</b>	<b>40 359 557</b>	<b>41 322 476</b>	<b>-0,19%</b>	<b>1,50%</b>	<b>-0,75%</b>
Contributions communes et EPCI	18 127 084	18 164 867	18 164 867	18 237 663	18 414 199	0,39%	0,21%	0,46%
Contributions Département	26 944 998	27 445 000	26 072 750	24 769 000	25 000 000	-1,80%	1,86%	-3,02%
Produits des services et du domaine	408 194	983 344	662 628	793 685	2 481 912	85,19%	140,90%	66,62%
Autres recettes de fonctionnement	571 336	731 977	790 101	858 692	1 103 041	18,30%	28,12%	15,03%
<b>Recettes réelles</b>	<b>46 051 612</b>	<b>47 325 188</b>	<b>45 690 346</b>	<b>44 659 041</b>	<b>46 999 151</b>	<b>0,57%</b>	<b>2,77%</b>	<b>-0,16%</b>

❖ Les **charges à caractère général** ont diminué de 2,28% entre 2014 et 2015 et de manière significative à partir de 2016 **(-14%)**. Cette évolution résulte de la mutualisation des ateliers automobiles situés à Glisy et Abbeville au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec le transfert des charges de carburant, de pièces détachées, de réparations automobiles, de télépéages et d'assurance automobile au budget annexe. De ce fait, **les autres dépenses de fonctionnement** ont progressé de 370% principalement en raison du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe mais également par la constitution de provisions.

❖ Les **dépenses de personnel** ont augmenté de 2,9% de 2014 à 2015. Cette évolution s'est inversée à partir de 2016, du fait de la suppression et de la transformation de postes, ainsi que du changement des modalités de gestion de la PFR : on note ainsi une baisse de 1,23% de ces charges entre 2015 et 2018, malgré la prise en compte du GVT, la revalorisation du point d'indice en juillet 2016 et février 2017, l'augmentation des cotisations vieillesse, la mise en place du PPCR et du RIFSEEP.

❖ Les **charges financières** ont diminué fortement entre 2014 et 2018 **(-12,6%)**. C'est la conséquence du ralentissement des investissements immobiliers, de la faible mobilisation de l'emprunt, du refinancement et du remboursement de plusieurs prêts.

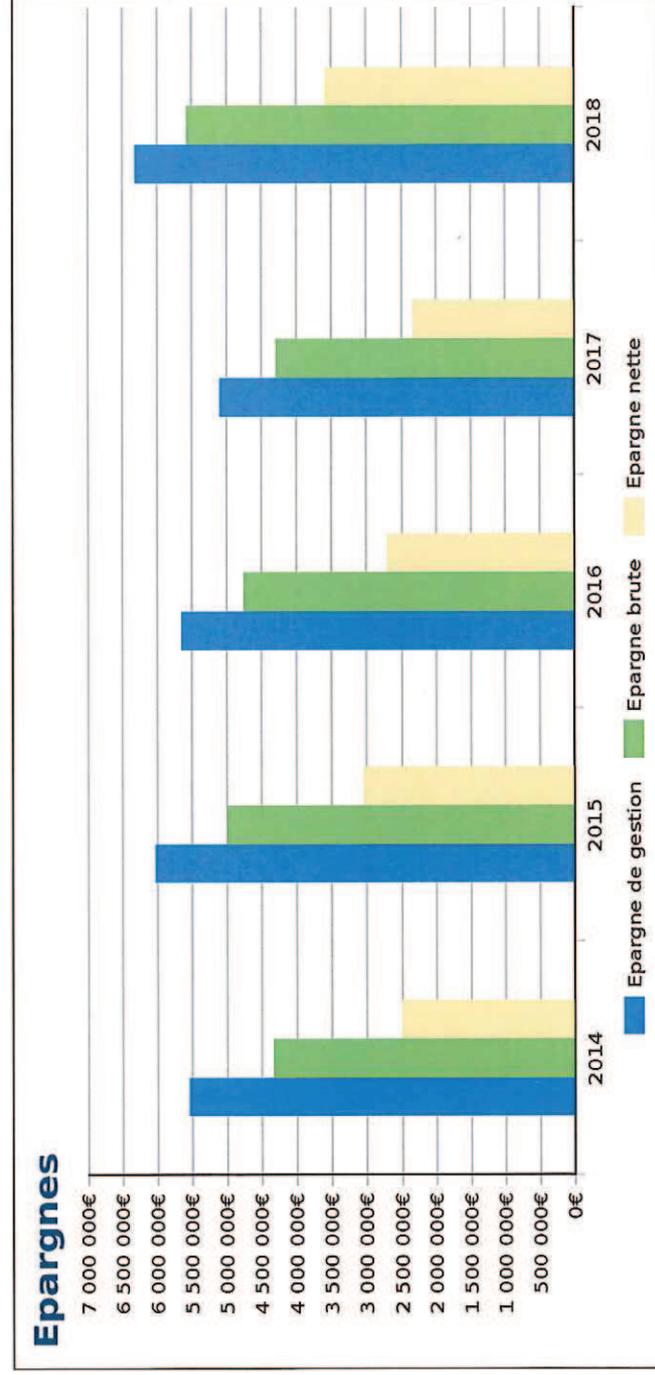
L'évolution des recettes est supérieure à l'évolution des dépenses. L'écart entre les recettes et les dépenses s'accroît en 2018. Il en résulte une amélioration de l'épargne.



## B/. Evolution de l'épargne et du résultat de fonctionnement

L'épargne brute permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de contribuer au financement des investissements. En 2018, elle s'élève à 5,6 Millions d'euros, soit une augmentation de 1,23 Million d'euros par rapport à 2014. Parallèlement, l'épargne nette a augmenté de 2,5 à 3,6 Millions d'euros. Elle permet d'autofinancer la moitié des dépenses d'équipements.

En 2018, elles se situent au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie.



De 2014 à 2018, le taux d'épargne gagne 2,5 points. Il est de 11,9% en 2018 contre 9,4% en 2014. Il est supérieur à la moyenne des SDIS de même catégorie (10,9%).



Pour les prochaines années, l'enjeu sera de maintenir une épargne brute d'au moins 4 Millions d'euros pour contribuer au financement des investissements et garantir l'équilibre budgétaire.

Le résultat de fonctionnement a augmenté sur la période 2014 à 2018, passant de 17 K€ en 2014 à 1,6 M€ en 2018. Il se situe au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie. C'est le reflet de l'augmentation de l'épargne brute en 2018.

Grâce à la reprise de l'excédent antérieur, le SDIS achève l'exercice 2018 avec un résultat de clôture de 2,3 M€.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles	41 683 330	42 306 758	40 868 908	40 359 557	41 322 476
Recettes réelles	46 051 612	47 325 188	45 690 346	44 659 041	46 999 151
<b>Solde des opérations réelles de fonctionnement</b>	<b>4 368 282</b>	<b>5 018 429</b>	<b>4 821 437</b>	<b>4 299 483</b>	<b>5 676 675</b>
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 781 215	1 819 318	1 576 695	1 392 824	1 475 102
Dotations aux amortissements et provisions	6 132 208	6 127 686	6 031 785	5 615 018	5 493 387
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>17 289</b>	<b>710 062</b>	<b>366 347</b>	<b>77 289</b>	<b>1 658 389</b>
Excédent antérieur reporté	1 604 793	1 622 054	2 332 116	2 698 464	875 753
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>1 622 082</b>	<b>2 332 116</b>	<b>2 698 463</b>	<b>2 775 753</b>	<b>2 534 143</b>
Restes à réaliser	429 679	312 136	346 074	400 354	264 913
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>1 192 403</b>	<b>2 019 980</b>	<b>2 352 389</b>	<b>2 375 399</b>	<b>2 269 230</b>

## II/. L'investissement : 2014 - 2018

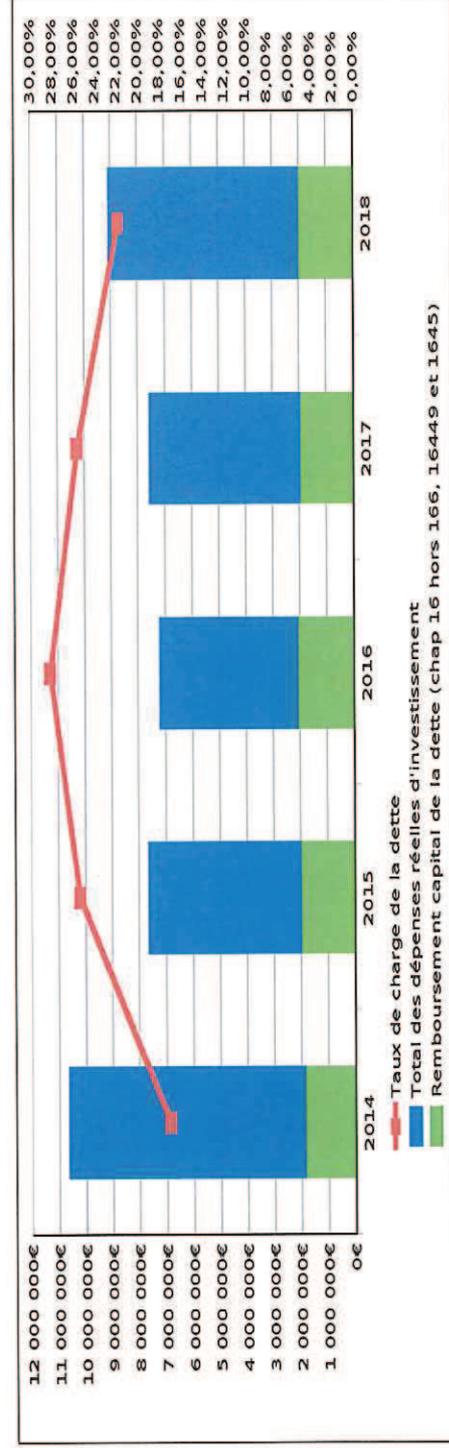
### A/. Evolution de la section d'investissement

Un effort important a été produit par le SDIS sur la période 2014 à 2018 afin de réduire son endettement. Seules les opérations immobilières en cours ont été poursuivies. De même, les dépenses mobilières ont diminué de façon conséquente. La reprise des excédents antérieurs a permis de ne pas recourir à l'emprunt. On note ainsi un excédent de clôture positif, en baisse depuis 2015.

LIBELLE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Remboursement du capital de la dette	1 827 224	1 954 160	2 037 980	1 944 413	1 986 471
Refinancement ou remboursement de la dette	1 867 988	2 010 834	938 800	0	0
Dépenses mobilières	5 287 110	3 158 850	2 951 359	2 616 552	1 764 023
Dépenses immobilières	1 673 051	544 538	1 292 239	3 021 255	5 332 358
Autres dépenses d'investissement	5 549	1 527	3 176	1 460	25 372
<b>Dépenses réelles</b>	<b>10 660 922</b>	<b>7 669 910</b>	<b>7 223 554</b>	<b>7 583 680</b>	<b>9 108 225</b>
FACTVA et FAI	1 873 424	1 024 838	645 954	672 981	994 633
Subventions CG / CR	629 937	894 056	1 160 784	1 559 527	1 034 629
Emprunts	0	1 000 001	0	0	0
Refinancement de la dette	1 867 988	2 010 834	0	0	0
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 371 349</b>	<b>4 929 729</b>	<b>1 806 739</b>	<b>2 232 509</b>	<b>2 029 262</b>
<b>Solde des opérations réelles d'investissement</b>	<b>-6 289 573</b>	<b>-2 740 181</b>	<b>-5 416 815</b>	<b>-5 351 171</b>	<b>-7 078 963</b>
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 781 215	1 819 318	1 576 695	1 392 824	1 475 102
Dotations aux amortissements et provisions	6 132 208	6 127 686	6 031 785	5 615 018	5 493 387
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>-1 938 580</b>	<b>1 568 186</b>	<b>-961 725</b>	<b>-1 128 977</b>	<b>-3 060 678</b>
Affectation de l'excédent de fonctionnement	180 728	0	0	0	1 900 000
Excédent antérieur reporté	7 154 585	5 396 733	6 964 919	6 003 197	4 874 220
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>5 396 733</b>	<b>6 964 919</b>	<b>6 003 194</b>	<b>4 874 220</b>	<b>3 713 542</b>
Restes à réaliser	4 183 862	-6 907	1 298 270	1 387 167	1 903 681
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>1 212 871</b>	<b>6 971 826</b>	<b>4 704 924</b>	<b>3 487 053</b>	<b>1 809 862</b>

Le SDIS a mené, au cours des exercices 2014 à 2018, un programme d'investissement de 27,6 millions d'euros afin de remettre à niveau les casernes et renouveler le parc matériel vétuste. Compte-tenu de la situation financière difficile, les projets d'investissement immobilier et mobilier ont été ralentis. De 2014 à 2017, les dépenses d'équipement se situaient en-dessous de la moyenne de la strate. En 2018, elles sont supérieures à celles de la catégorie avec 12 € par habitant.

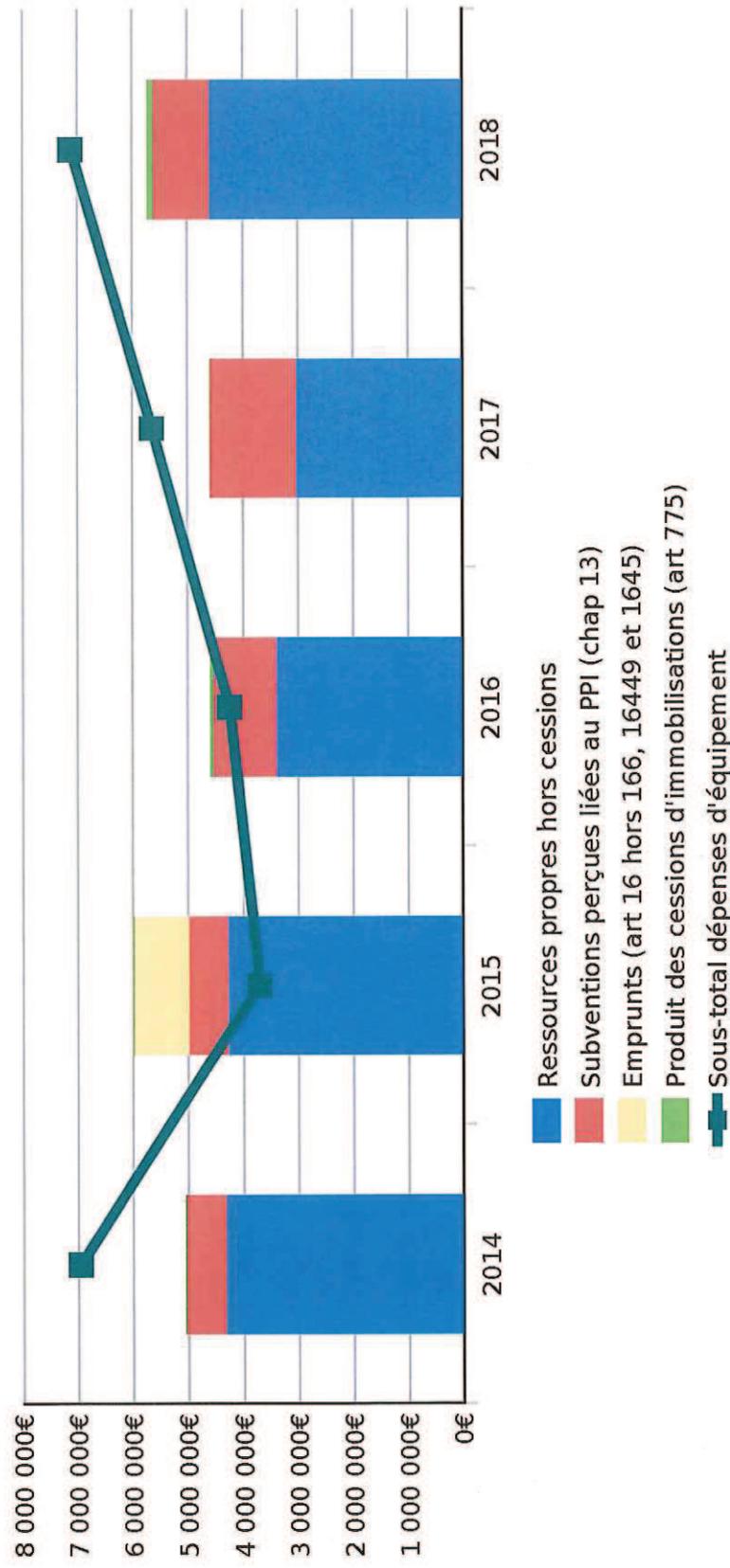
- ✓ Concernant les investissements immobiliers, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 11,9 millions d'euros de dépenses afin de financer notamment les travaux des Centres de Secours d'Amiens Ferry, Gamaches et Val de Somme. Les programmes immobiliers ont été priorités afin de limiter le recours à l'emprunt.
- ✓ Concernant les acquisitions de matériels, l'effort de renouvellement a été particulièrement soutenu en 2014 (5,3 millions d'euros). Ces dépenses sont en net recul depuis 2015 (10,5 millions d'euros entre 2015 et 2018).





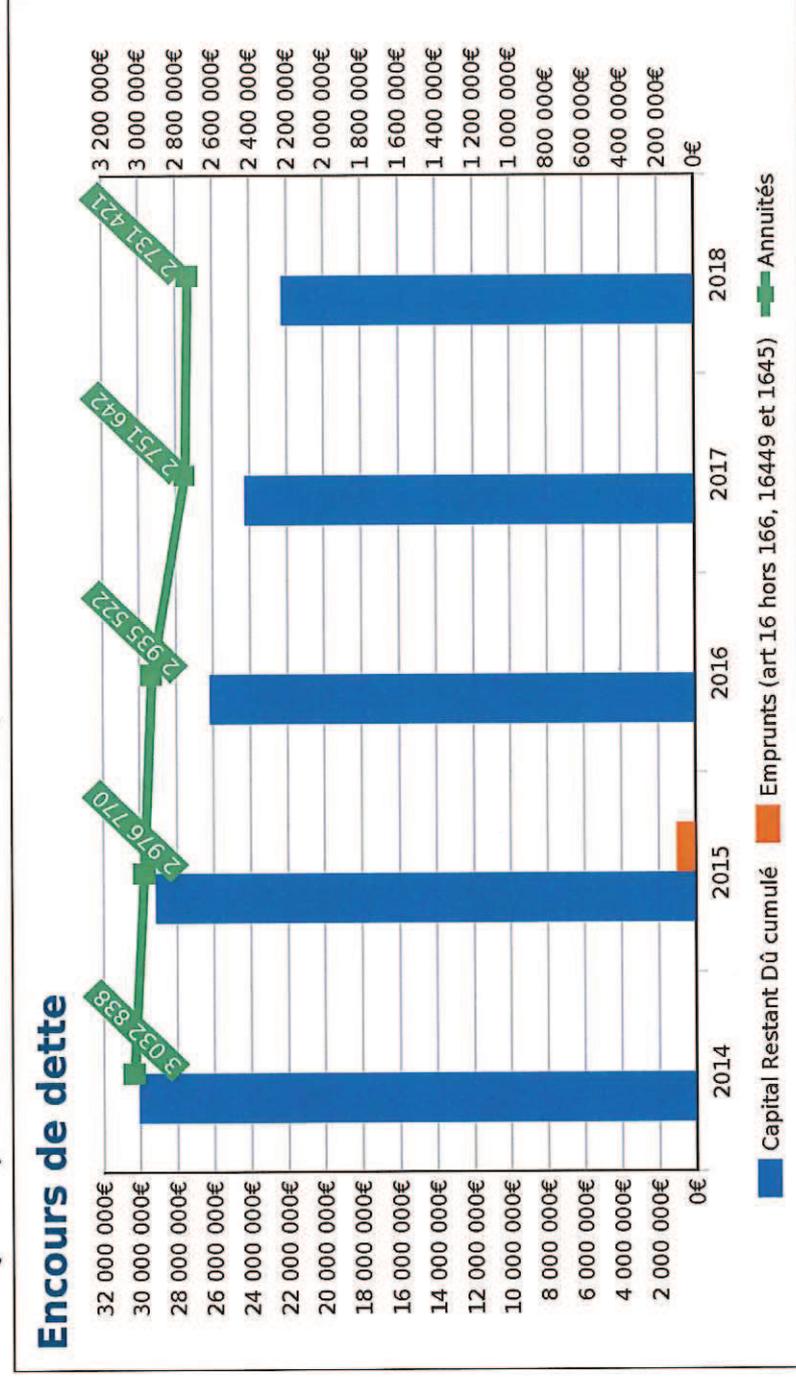
Pour financer ces investissements d'un montant de 27 Millions d'euros, le SDIS a utilisé ses ressources propres (épargne nette, FCTVA) pour 19,4 Millions d'euros, soit **72%** des investissements. Il a perçu 5,3 Millions d'euros de subventions d'équipement versées essentiellement par le Conseil Départemental, soit **19,6%**. Il a souscrit 1 Million d'euros d'emprunts, soit **3,7%**. Le complément (1,3 Million d'euros) a été prélevé sur le fonds de roulement (les réserves).

## Répartition du financement de l'investissement



## B/. Evolution de la dette

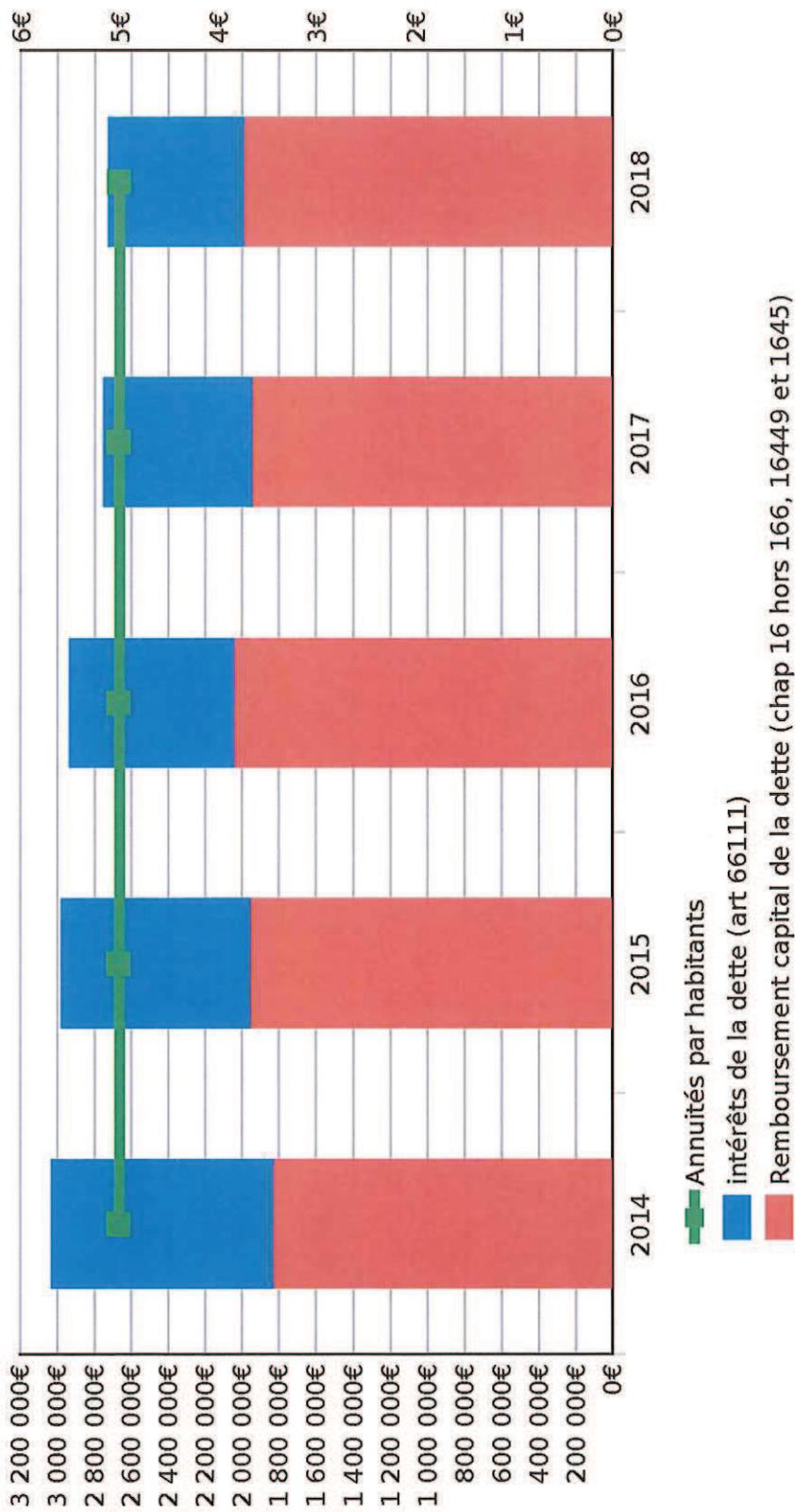
La dette du SDIS s'élevait à 30 Millions d'euros au 31 décembre 2014. L'endettement a fortement diminué sur la période 2014 à 2018 pour atteindre un montant de 22,2 Millions d'euros fin 2018. C'est le résultat d'une nouvelle politique d'investissement rationalisée, pour tenir compte des contraintes budgétaires structurelles. Malgré tout, elle reste au-dessus de la moyenne de la strate en 2018 (39 € par habitant contre 27 € par habitant pour la catégorie).



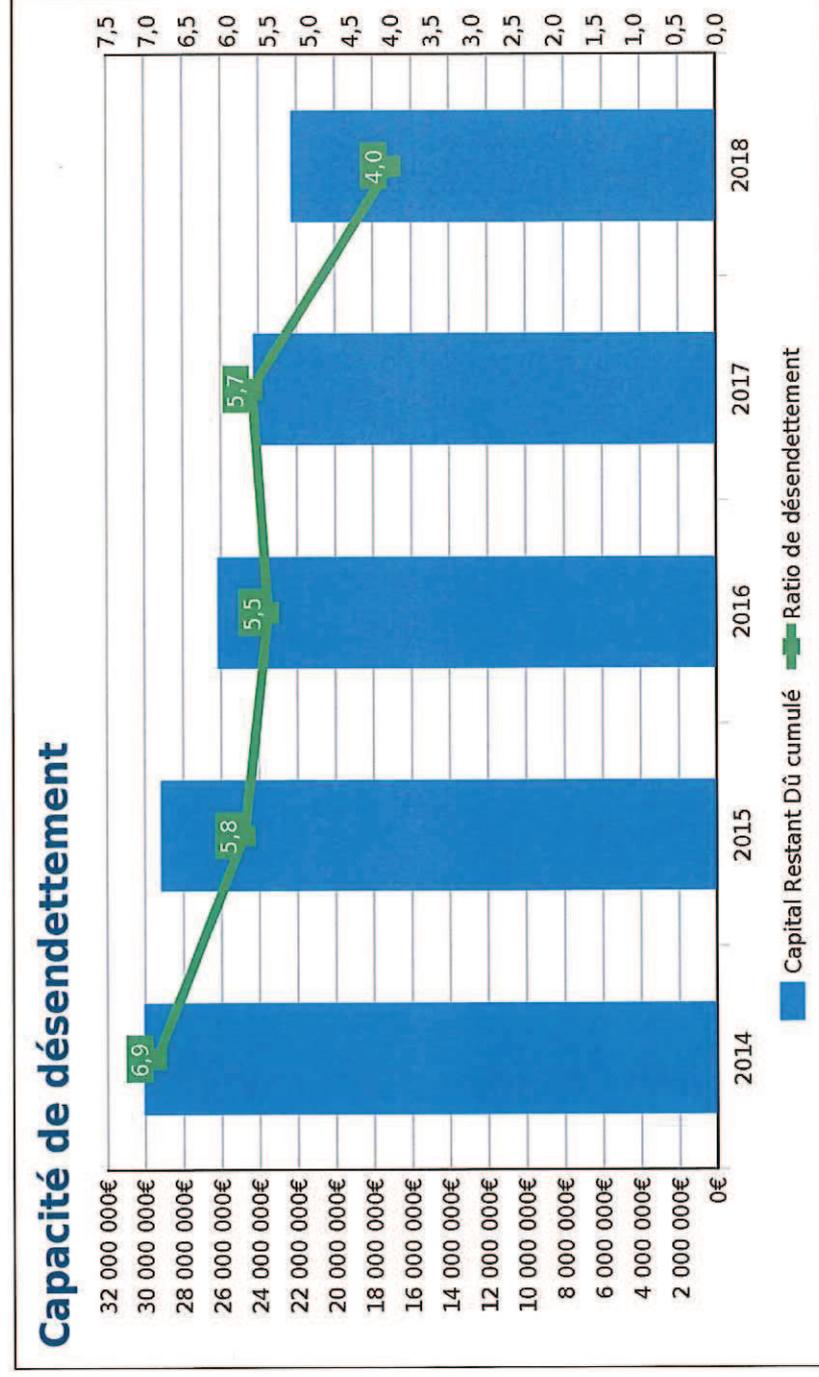


Dans le même temps, l'annuité de la dette a diminué sur toute la période, passant de 3 Millions d'euros en 2014 à 2,7 Millions d'euros en 2018. Cette baisse concerne essentiellement les intérêts.

## Remboursement



La capacité de désendettement du SDIS est passée de 6,9 ans à 4 ans. Cela signifie que si, chaque année, le SDIS consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette, celle-ci serait remboursée au bout de 4 ans. Correspondant à la moyenne de la strate en 2018, ce ratio est donc considéré comme bon.



## ANNEXE 2

### L'épargne du SDIS

en K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Prévisions CA 2019
- Recettes réelles	47 326	45 689	44 659	46 999	46 851
- Dépenses réelles	42 307	40 869	40 360	41 322	42 132
<b>Epargne brute</b>	<b>5 019</b>	<b>4 820</b>	<b>4 299</b>	<b>5 677</b>	<b>4 719</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>10,60%</b>	<b>10,55%</b>	<b>9,63%</b>	<b>12,08%</b>	<b>8,92 %</b>

Seuil critique = < 8%

en K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
- Epargne brute	5 019	4 820	4 299	5 677	4 719
- Remboursement de la dette	1 954	2 038	1 944	1 986	2 010
<b>Epargne nette</b>	<b>3 065</b>	<b>2 782</b>	<b>2 355</b>	<b>3 691</b>	<b>2 709</b>
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>6,48%</b>	<b>6,09%</b>	<b>5,27%</b>	<b>7,85%</b>	<b>5,78%</b>

## ANNEXE 3

La loi NOTRe du 7 août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Notamment, elle a pour objectif de rendre le débat plus transparent à l'égard des élus et des citoyens. Certaines informations doivent donc désormais figurer dans un rapport présenté à l'Assemblée, à savoir des éléments en matière de masse salariale et concernant l'évolution de la dette.

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

### **Les données relatives aux ressources humaines**

✓ **Effectifs** (au 31 décembre 2019)

	Au 31/12/2018	% de postes vacants	Au 31/12/2019 (prévisionnel)	% de postes vacants
Effectifs permanents créés pourvus	517 491	5,30 %	515 498	3,30%

✓ Evolution de la masse salariale

**Masse Salariale (dont indemnités comptable et élus)  
2015 à 2019**

	<b>BP + BS</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Excédent</b>	<b>Taux d'exécution</b>
<b>2015</b>	27 572 800,00	26 971 544,61	601 255,39	97,82 %
<b>2016</b>	27 150 800,00	26 808 789,53	342 010,47	98,74 %
<b>2017</b>	27 309 700,00	26 992 521,48	317 178,52	98,84 %
<b>2018</b>	27 527 000,00	26 604 220,14	922 779,86	96,65%
<b>Prévisions 2019</b>	27 817 300,00	26 548 900,00	1 268 400,00	95,44%

**Masse salariale des effectifs volontaires (SPV)  
2015 à 2019**

	<b>BP + BS</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Excédent/ Déficit</b>	<b>Taux d'exécution</b>
<b>2015</b>	5 392 800,00	5 341 923,76	50 876,24	99,06%
<b>2016</b>	4 785 000,00	5 223 646,08	-438 646,08	109,17%
<b>2017</b>	5 109 000,00	5 257 349,29	-148 349,29	102,90%
<b>2018</b>	5 226 000,00	5 443 637,79	-217 637,79	104,16%
<b>Prévisions 2019</b>	5 615 000,00	5 737 647,99	-122 647,99	102,18%

✓ Temps de travail

La durée légale du travail, au sein du SDIS, est de 35 heures par semaine, soit 1607 heures par an. Le temps de travail est organisé selon différentes modalités, notamment dans les Centres d'Incendie et de Secours, conformément au Règlement Intérieur et aux délibérations du CASDIS du 5 octobre 2015 et du 17 décembre 2015.

✓ **Éléments de rémunération**

	Réalisations 2018	Evolution 2018/2017	Evolution % 2018/2017	Prévisions de réalisations 2019	Evolution 2019 /2018	Evolution % 2019/2018
Traitement de base des agents titulaires	11 971 777,00	-119 285,00	-1,00%	12 228 222,00	+256 445,00	+2,14%
Nouvelle bonification indiciaire	154 836,00	+33 866,71	+28,00%	164 895,00	+10 059,00	+6,50%
Supplément familial de traitement	247 089,00	-2 390,89	-0,96%	256 049,00	+8 960,00	+3,63%
Régime indemnitaire	7 054 015,00	+167 053,39	+2,43%	6 704 942,00	-349 073,00	-4,95%
Dont heures supplémentaires						
Rémunérations agents non titulaires	89 680,00	-72 299,30	-44,63%	42 334,00	-47 346,00	-52,79%
Cotisations sociales	6 931 376,00	-304 326,43	-4,21%	6 942 695,00	+11 319,00	+0,16%
Autres (indemnité du Payeur, indemnités des élus, cotisations CNFPT et Pôle emploi)	155 446,00	-90 920,96	-36,90%	209 763,00	+54 317,00	+34,94%
Indemnités perte d'emploi	/					
<b>Total</b>	<b>26 604 220,00</b>	<b>-388 302,48</b>	<b>-1,44%</b>	<b>26 548 900,00</b>	<b>-55 319,00</b>	<b>-0,21%</b>

✓ **Avantages en nature**

**Logements en caserne et par nécessité absolue de service**  
2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre d'agents logés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>23</b>
<b>Départs dans l'année</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
<b>Arrivées dans l'année</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'agents logés au 31 décembre</b>	<b>55</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>21</b>
<b>Coût global</b>	<b>224 122,08</b>	<b>203 638,99</b>	<b>155 560,73</b>	<b>114 293,83</b>	<b>82 104,68</b>

### Véhicules de service

Emplois donnant droit à l'attribution nominative d'un VL de service	Nombre VL
DD SIS	1
DDA	1
CHEFS DE POLES	2
CHEFS DE GROUPEMENTS	6
CHEFS SPP DE SERVICES	13
CHEF DE L'EDIS	1
CHEFS DE CSP	5
CHEF DU CTA-CODIS	1
ADJOINTS CHEFS DE CSP	5
CHEFS SPP DE CS MIXTES	9

### ANNEXE 4

#### Les données relatives à la dette du SDIS de la Somme

##### I - Tableau de bord

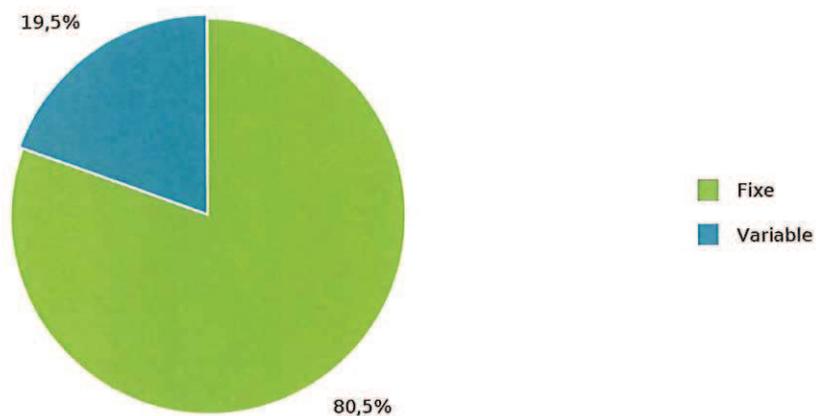
Le nombre d'emprunts est de 13, répartis auprès de 6 établissements prêteurs, soit -1 emprunt par rapport à 2018. Il ne devrait pas augmenter entre 2018 et 2019, le SDIS n'ayant pas prévu d'emprunter d'ici la fin de l'année.

Eléments de synthèse	31/12/2018	Prévision au 31/12/2019	Variation
Dette globale	22 222 724 €	20 241 335 €	↓
Taux moyen	3,15%	3,13 %	↓

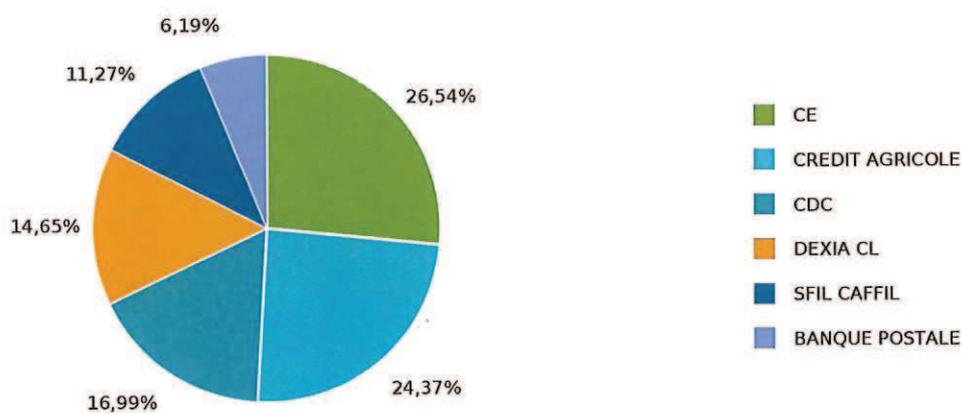
Entre 2018 et 2019, l'encours de dette devrait baisser de 1,981 millions.

## II - Les caractéristiques de la dette

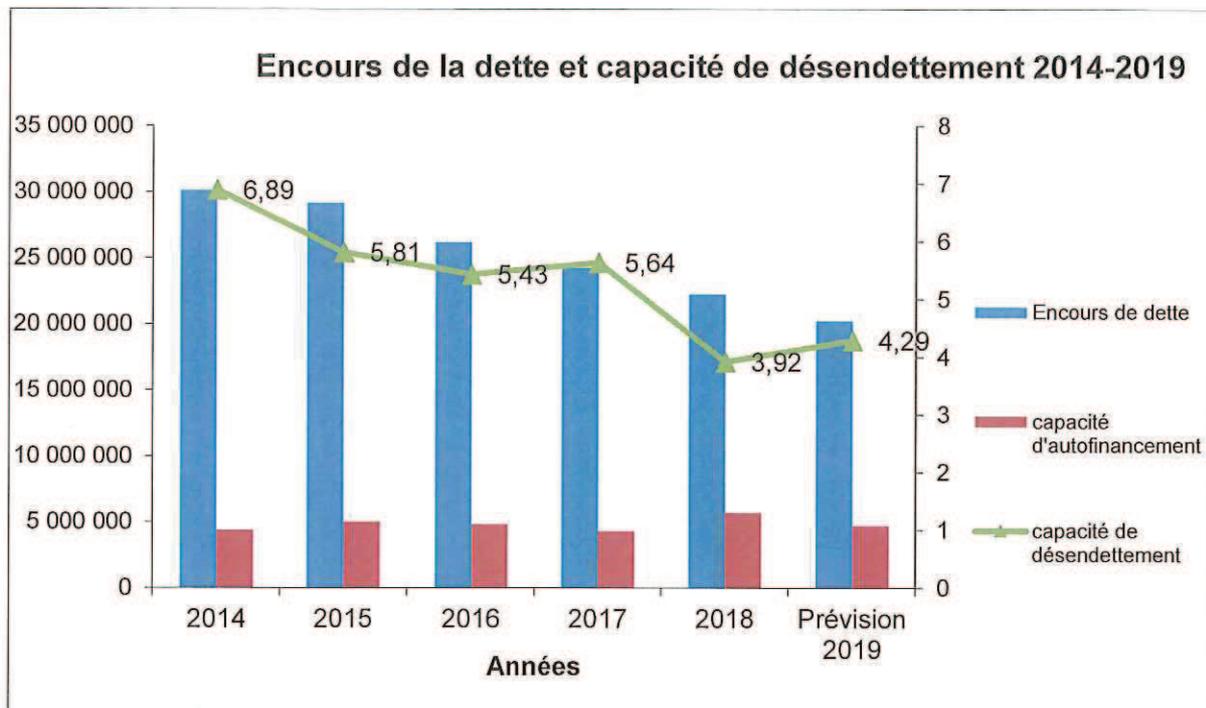
### II.1 Dette par type de risque



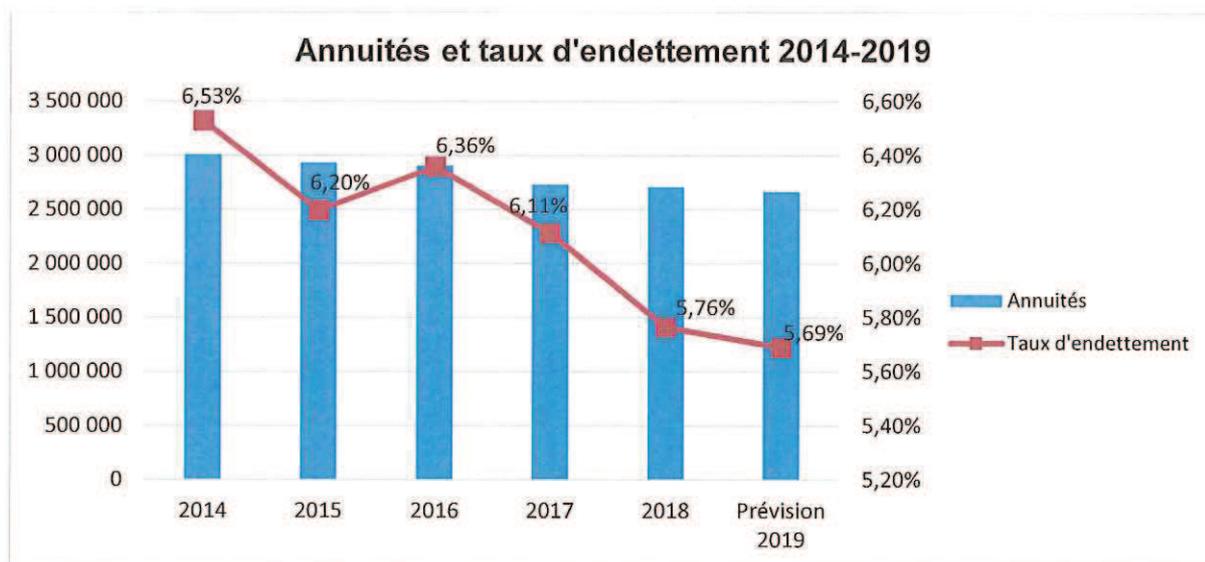
### II.2 Dette par prêteur



## III – L'analyse rétrospective de la dette

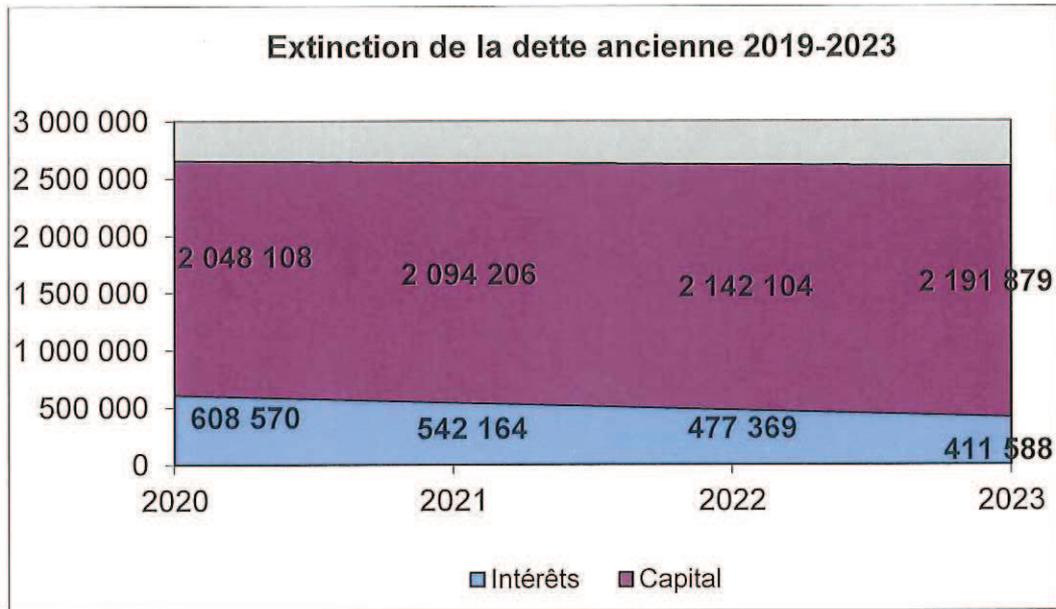


La capacité de désendettement devrait augmenter entre 2018 et 2019 pour passer de 3,92 à 4,29 ans en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement. Cela signifierait qu'il faudrait plus de 4 ans au SDIS pour solder sa dette s'il consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette.



Le taux d'endettement devrait diminuer par rapport à 2018. Cette baisse résulterait d'une légère diminution des annuités de la dette.

#### IV – L’extinction de la dette (hors emprunt nouveau sur la période 2020-2023)



#### ANNEXE 5

#### **Les objectifs d’évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement**

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 introduit de nouvelles obligations pour les collectivités concernées par le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB). L’article 13 dispose ainsi que les collectivités doivent présenter les objectifs d’évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- Du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces objectifs d’évolution s’entendent tous budgets confondus.

Conformément à cet article, les éléments d’informations suivants vous sont présentés :

DRF Budget Principal N-1 en €	DRF Budget Annexe N-1 en €	Total DRF N-1 en €	DRF Budget Principal N en €	DRF Budget Annexe N en €	Total DRF N en €	Evolution totale en €	Evolution en %
42 528 000	5 922 000	48 450 000	43 368 400	5 912 500	49 280 900	830 900	1,71%

Emprunt nouveau Budget Principal en €	Emprunt nouveau Budget Annexe en €	Emprunt nouveau total en €	Remboursement en capital Budget Principal en €	Remboursement en capital Budget Annexe en €	Remboursement en capital total en €	Besoin de financement total en €
0	0	0	2 049 000	0	2 049 000	- 2 049 000

# Prévisions des Autorisations de Programmes sur les investissements immobiliers et mobiliers AP/CP 2020-2023

LIBELLE	AP - Opération	Montant de l'AP ou de l'opération	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>Autorisations de Programme - Opérations</b>							
Grosses réparations maintenance 2020	AP de gestion	700 000	700 000				700 000
Grosses réparations maintenance 2021	AP de gestion	700 000		700 000			700 000
Grosses réparations maintenance 2022	AP de gestion	700 000			700 000		700 000
Grosses réparations maintenance 2023	AP de gestion	700 000				700 000	700 000
SDACR 2019-2022	AP de projet	9 360 000	1 162 000	1 238 000	2 290 000	1 350 000	6 040 000
PPE matériels roulants 2019-2023	AP de projet	12 803 800	2 507 700	2 538 200	2 560 100	2 643 600	10 249 600
Centre Logistique commun avec le CD	AP de projet	2 000 000	200 000	800 000	1 000 000		2 000 000
Réhabilitation de la Direction	AP de projet	2 500 000		250 000	1 000 000	1 250 000	2 500 000
<b>Total</b>		<b>29 463 800</b>	<b>4 569 700</b>	<b>5 526 200</b>	<b>7 550 100</b>	<b>5 943 600</b>	<b>23 589 600</b>

SDACR 2019-2022							
Opérations	Montant *	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
CIS LA HOTOIE (dt démolition Bâtiment Formation)	2 700 000		270 000	1 080 000	1 350 000	2 700 000	
*CIS SAINT-VALERY-SUR-SOMME	1 500 000	150 000	600 000	750 000		1 500 000	
*CIS NESLE	1 500 000						
*CIS CONTY	920 000	92 000	368 000	460 000		920 000	
*CIS BERNAVILLE (réhabilitation)	920 000	920 000				920 000	
*CIS BEAUCAMPS-LE-VIEUX	920 000						
*CIS VIGNACOURT	450 000						
*CIS FORT-MAHON	450 000						
<b>Total</b>	<b>9 360 000</b>	<b>1 162 000</b>	<b>1 238 000</b>	<b>2 290 000</b>	<b>1 350 000</b>	<b>6 040 000</b>	

\* Evaluation à ce jour. Evolution possible.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	CA_D1_2_12_19
Date de la décision:	2019-12-02 00:00:00+01
Objet:	Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique:	080-288000011-20191202-CA_D1_2_12_19-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
080-288000011-20191202-CA_D1_2_12_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	928
nom de original:		
DOB SDIS 80.pdf	application/pdf	4618559
nom de métier:		
99_DE-080-288000011-20191202-CA_D1_2_12_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	4618559

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2019 à 16h03min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2019 à 16h03min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2019 à 16h03min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2019 à 16h03min35s	Reçu par le MI le 2019-12-09